

DELIBERATION du conseil d'administration de l'université de Bourgogne

Séance du 16 décembre 2024

Délibération n° 2024 – 16/12/2024 – 19

*Eléments probants du potentiel valorisable de l'activité recherche
des unités de recherche de l'université de Bourgogne – Année 2023*

- VU le code de l'éducation
- VU l'article 256 du code général des impôts indiquant que les activités de recherche fondamentale ou appliquée menées par des organismes publics ou privés entrent dans le champ d'application de la TVA.
- VU la délibération du conseil d'administration de l'université de Bourgogne du 25/03/2019 précisant les modalités de déductibilité de la TVA pour les dépenses du secteur recherche scientifique à compter du 1^{er} janvier 2019.
- VU les statuts de l'université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la recherche rendu en sa séance du 3 décembre 2024

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 16 Membres représentés : 6 Total : 22	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les éléments probants du potentiel valorisable de l'activité recherche des unités de recherche de l'université de Bourgogne pour l'année 2023.**

Dijon, le 17 décembre 2024

Le Président de l'université de Bourgogne

Vincent THOMAS



P.J. : Eléments probants du potentiel valorisable de l'activité de recherche des unités de recherche

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

ELEMENTS PROBANTS DU POTENTIEL VALORISABLE DE L'ACTIVITE DE RECHERCHE DES UNITES DE RECHERCHE UNIVERSITE DE BOURGOGNE

Références :

- Article 256 du Code Général des Impôts indiquant que les activités de recherche fondamentale ou appliquées menées par des organismes publics ou privés entrent dans le champ d'application de la TVA.
- Délibération du Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne du 25/03/2019 précisant les modalités de déductibilité de la TVA pour les dépenses du secteur recherche scientifique à compter du 1er janvier 2019.

Synthèse globale des indicateurs venant attester du potentiel valorisable au sein des unités de recherche sous (co)-tutelle de l'université de Bourgogne – année 2023 (source : fiches de caractérisation annuelles des laboratoires)

PRODUCTIONS SCIENTIFIQUES 2023	
Typologie	Nombre
Publications	
Articles dans des revues internationales ou nationales avec comité de lecture répertoriées	1651
Articles dans des revues avec comité de lecture non répertoriées	146
Articles dans des revues sans comité de lecture	48
Communications	
Conférences données à l'invitation du Comité d'organisation dans un congrès national ou international	181
Communications avec actes dans un congrès international	297
Communications avec actes dans un congrès national	157
Communications orales sans actes dans un congrès international ou national	450
Communications par affiche dans un congrès international ou national	207
Ouvrages	
Ouvrages scientifiques (ou chapitres de ces ouvrages)	296
Ouvrages de vulgarisation (ou chapitres de ces ouvrages)	45
Directions d'ouvrages ou de revues	95
Rapport	24
Autres	14

VALORISATION - Exercice 2023

Chiffres d'affaires année 2022	Montant gestion UB	Nbre contrats	Montant gestion SATT Sayens	Nbre contrats	Montant gestion autres
Revenus de licences		11	663 353,20 €	0	80 554,00 €
Contrats de prestations et de R & D		75	724 481,79 €	11	439 852,00 €
Plateforme(s)	916 471,00 €	582	2 163 992,85 €	47	85 456,00 €
Publications	806,00 €				
Formation	39 244,00 €				
CIFRES		50	353 867,06 €		
Total	956 521,00 €	668	3 551 827,84 €	58	605 862,00 €

Brevets année 2023	Nbre de brevets gestion SATT Sayens	Nbre de brevets gestion autres
Brevets prioritaires : (portefeuille de brevet (s) et de demande(s) en cours)	8	10
Brevets internationaux : portefeuille de (s) procédure(s) et demande(s) en cours,	4	35

Dépôts de brevets / Entreprises dans l'année 2023	Nbre
Dépôt de brevets prioritaires et demandes d'extension dans l'année (tous gestionnaires)	9
Entreprise(s) créée(s) dans l'année	1
Entreprise(s) encore en activité (sur les entreprises créées depuis 10 ans)	4
Entreprise(s) hébergée(s) au sein des unités de l'établissement	2